



# La Newsletter

#2 Mai 2019

**Isabelle Rauch,**  
Députée  
9<sup>ème</sup> circonscription de la Moselle

www.isabelle-rauch-deputee.fr



## Priorité aux mobilités

La bonne question n'est pas « pour ou contre l'A31 bis ». Comment améliorer les fluidités avant la construction de l'A31 bis ? Quelles stratégies déployer pour intensifier tous les modes alternatifs à l'usage de la voiture ? Voilà les questions sur lesquelles je m'engage.

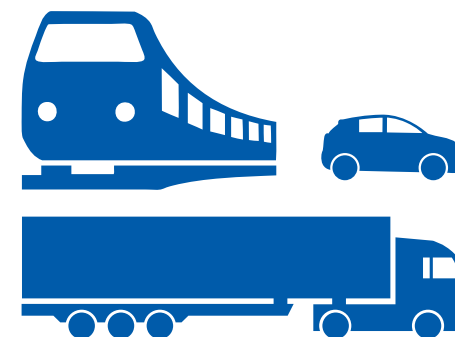
Permettre l'usage, en certains endroits, de la bande d'arrêt d'urgence aux autobus et aux véhicules de covoiturage (🔗 Voir lien 1 - Question posée à l'Assemblée Nationale), ainsi qu'une régulation automatique de la vitesse en cas d'encombres.

Concevoir une vraie stratégie ferroviaire, prélude à l'annonce d'un cadencement de type RER du sillon mosellan vers le Luxembourg (🔗 Voir lien 2 - Déclarations de la Ministre des transports).

Favoriser des espaces de télétravail, qui permettraient de différer les horaires de départ et/ou d'arrivée, en proximité de parkings-relais et d'espaces de services (accueil de la petite enfance, commerces) - (🔗 Voir lien 3 - Question posée à l'Assemblée Nationale).

Le développement de notre zone frontalière et la réponse aux besoins de main d'oeuvre du Grand-Duché sont complémentaires.

Pour y répondre, ne nous opposons pas sur l'opportunité ou non de l'A31 bis. Elle est vitale pour nos intérêts économiques respectifs et nécessaire pour faciliter la vie des gens. Elle appelle trois points de vigilance importants : éviter la saturation du réseau secondaire, aider les usagers réguliers à acquitter le prix du péage et faire payer, à leur juste prix, les camions en transit. Ce sont les trois « points durs » sur lesquels je m'investis.



Lien 1 : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-13644QE.htm>

Lien 2 : <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2018/10/20/l-a31-laboratoire-du-covoiturage>

Lien 3 : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-1524QE.htm>

## Commémorer, pour se souvenir, mais aussi pour transmettre

Représenter la nation à des cérémonies patriotiques et à des commémorations est essentiel. À travers ma présence et mon écharpe, c'est le peuple qui honore ses morts et rend hommage à ses combattants. Ce n'est pas « ringard ». Ce n'est pas du passé. La mémoire des conflits, la mémoire des combats pour la liberté, s'inscrivent dans notre héritage républicain. Il est de notre responsabilité d'en transmettre le flambeau aux jeunes générations.

À l'heure où l'Europe est ballotée et chahutée par les vieux démons nationalistes et populistes, il est important de défendre nos valeurs et de hisser nos couleurs. Construire un espace de paix, de coopération entre les nations et d'idéal partagé me semble, plus que jamais, essentiel.

- Assemblée générale de la 340<sup>ème</sup> section de la Médaille Militaire (Thionville)
- 74<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps et journée des Déportés (Metzervisse, Thionville)
- Commémoration de l'évacuation des Mosellans vers la Vienne en 1939 (Veckring)
- Commémoration de la victoire de forces alliées et de la fin de la seconde guerre mondiale (Elzange, Thionville, Yutz, Boust)



## Le coup de cœur

Avec Moselle Jeunesse, les jeunes occupent une place à part entière dans la vie du Conseil Départemental de la Moselle. Depuis 2012 a été créé un conseil départemental junior, qui vient d'être entièrement renouvelé. Il permet de porter un regard neuf sur le fonctionnement et les politiques de l'institution, à hauteur d'adolescents.

J'ai reçu Manon MARCHIOL et Maxime CURATOLA, les jeunes représentants du canton de Metzervisse, à ma permanence parlementaire. Un échange nourri sur l'activité de député.e, mais également sur leurs valeurs et leurs centres d'intérêt.

Je salue leur engagement et leur intérêt pour la vie de la cité.



## La position

Le Grand débat national, qui répond à une crise sociale d'ampleur qui dure depuis de nombreuses semaines, est une initiative inédite dans le fonctionnement de notre République. J'ai souhaité y contribuer directement, en organisant trois réunions thématiques au Lab, ma permanence parlementaire. La troisième donnait la parole aux femmes, sur l'ensemble des thèmes de la consultation. Une manière de souligner que, derrière l'égalité des droits, il y a souvent des inégalités de fait et une vraie pertinence à interroger tous les enjeux... sous leur regard !

## Les temps forts à l'Assemblée Nationale



Dans une question au Gouvernement, le 12 mars 2019, j'ai réaffirmé **notre attachement collectif à « une Europe qui nous ressemble et qui nous rassemble »**. Alors que la mémoire et l'œuvre de Robert Schuman font l'objet de violentes attaques, j'ai

rappelé l'importance de la construction européenne au service de la protection et des droits de chacun, dont nous avons conscience ici encore plus qu'ailleurs. ([🔗 Voir lien 4 - Questions au Gouvernement : Création de l'Agence Nationale de Cohésion des territoires](#))



Le 25 mars a siégé pour la première fois l'**Assemblée parlementaire franco-allemande**. Elle comprend 50 député.e.s allemand.e.s et 50 député.e.s français.es. Elle veillera à l'application du traité de coopération franco-allemande, ainsi qu'à l'évaluation des projets qui en découlent. Elle sera compétente pour le suivi des affaires internationales

et européennes présentant un intérêt commun, et pour formuler des propositions tendant vers la convergence des droits français et allemand. Elle tiendra également des commissions communes. Je suis fière que ma candidature ait été retenue, par mon groupe politique, pour en faire partie.



**PACTE** est le nom de la loi que nous avons adoptée, **pour accompagner la transformation des entreprises**. Des avancées majeures en découlent, comme la création d'un guichet numérique en ligne pour déclarer la création de son entreprise, ou une simplification des seuils applicables. L'intéressement et la participation des salariés

sont favorisés par la suppression du forfait social. L'activité du conjoint sera obligatoirement déclarée, de sorte à lui ouvrir des droits. La loi prévoit aussi de modifier le code civil et le code du commerce, pour inciter les entreprises à intégrer des enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie et leurs activités.



**Une école de la confiance** vise à la fois l'élévation du niveau général des élèves et la justice sociale. C'est pourquoi nous avons légiféré, afin que la scolarité soit désormais obligatoire à partir de 3 ans, mais aussi pour permettre aux écoles d'expérimenter et d'innover. La formation des enseignants sera revue, pour être recentrée sur les disci-

plines fondamentales et les valeurs de la République. Enfin, les collectivités pourront décider de la création d'établissements scolaires préparant aux options internationales du brevet et du baccalauréat, utiles et pertinents notamment dans les zones frontalières.



**Réformer notre système de santé**, en se fondant sur le bon sens et la parole des professionnels et des usagers. Un enjeu sur lequel nous nous étions engagés, et pour lequel nous supprimons le numerus clausus pour former plus de médecins, nous facilitons les débuts de carrière grâce au contrat d'engagement de service public et au statut de médecin-adjoint et nous créons un statut unique de praticien hospitalier. Sur les

territoires, la loi prévoit un label d'hôpitaux de proximité, des projets territoriaux de santé et des communautés professionnelles. Il s'agit de favoriser les complémentarités, le travail en commun entre hôpital et médecine de ville. Espace numérique de santé, plate-forme de données, télésoins et e-prescriptions sont également prévus, parce que le numérique constitue aussi une réponse aux difficultés rencontrées aujourd'hui.



Lien 4 : [http://videos.assemblee-nationale.fr/download.php?downloadFilename=http://anorigin.vodalys.com/vod/mp4/ida/domain/2019/03/encoder/20190312145204\\_I\\_2838000\\_3090000.mp4](http://videos.assemblee-nationale.fr/download.php?downloadFilename=http://anorigin.vodalys.com/vod/mp4/ida/domain/2019/03/encoder/20190312145204_I_2838000_3090000.mp4)

## Au plus proche de nos communes



La création d'un quatrième département, dédié à l'hygiène et à la sécurité, au sein de l'IUT de Thionville-Yutz, répond à un besoin du territoire et de ses entreprises.

Je travaille à la réussite de ce projet, malheureusement enlisé depuis plusieurs années. Avec le cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec l'Université de Lorraine, avec la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville, les échanges vont bon train et l'élan est collectif.

**Des permanences délocalisées. Sierck-les-Bains, le 2 février. Hettange-Grande, le 30 mars.**

Pour permettre à nos concitoyens de venir me rencontrer et échanger avec moi sur mon travail parlementaire, j'organise des permanences, les samedis matins, en différents lieux de la circonscription. Un format simple et souple, autour d'un café, pour me faire remonter des idées, des problèmes, des impatiences ou des encouragements. Je peux aussi recevoir, individuellement et sur demande, celles et ceux qui ont besoin de me soumettre des cas particuliers. Les habitants des communes concernées en sont informés par une invitation dans leur boîte aux lettres, en plus des réseaux sociaux ou de la presse qui annoncent ces initiatives.

Près de 1,4 million d'euros pour huit dossiers déposés par les communes de la circonscription :

tel est le montant des subventions attribuées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, lors de la commission du 1er avril 2019. La salle polyvalente Pierre Hallé à Apach, les écoles de Grindorff-Bizing, de Haute Kontz, de Waldwisse, l'ancien lycée Joseph Cressot de Guénange, le COSEC Pasteur d'Hettange-Grande, la nouvelle école de Rurange-lès-Thionville et le glaciis Est du château de Sierck-les-Bains sont concernés. Les aides de l'Etat à l'investissement local se maintiennent à un fort niveau, grâce notamment à l'ancienne réserve parlementaire qui est venue s'y ajouter. Attentive à l'ensemble des projets portés par les élus locaux, je siége à la commission départementale de la DETR, en représentation de l'Assemblée nationale, pour les défendre.

**27 milliards : tel est le montant de l'enveloppe attribuée par l'Etat pour aider le fonctionnement des collectivités.**

Un montant stable, conformément aux engagements de la majorité, pour mettre fin aux ponctions opérées de 2013 à 2017. Cette stabilité se retrouve à l'échelle des 73 communes de la circonscription, puisque leurs dotations globales de fonctionnement cumulées connaissent une très légère baisse de 0,0078%. Parmi celles-ci, 26 communes ont des dotations en hausse. Pour trois d'entre-elles, cette augmentation s'élève à plus de 20% (Basse Rengten, Grindorff Bizing, Monneren).

## Retour en images



Commission des affaires étrangères - Rapport sur le traité entre l'UE et l'Arménie



Grand débat national : trois tables-rondes à Thionville



Initiation aux gestes qui sauvent à l'Assemblée Nationale



Nouveau programme de renouvellement urbain à Thionville



Avec la Ministre des transports dans le TER Luxembourg - Thionville



Assemblée générale d'Entreprendre en Lorraine Nord